



**MAIRIE DE SERS**  
Tél : 05.45.24.91.10  
Fax : 05.45.24.03.32  
[mairie.sers16@wanadoo.fr](mailto:mairie.sers16@wanadoo.fr)

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 octobre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 24 octobre, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Roland VEAUX, Maire.

**Date de la convocation** : 17 octobre 2023.

**Présents** : Mmes DUTEIL – DULAC – FANUCCI - MM VEAUX – MAHERAULT – RABAUD – MAGNON – ANDRIEUX – DOBY – TESTEMALE.

**Absentes excusées** : Sabine VIGNAUD avec pouvoir à Elodie DULAC  
Marie José VAUZELLE avec pouvoir à Christiane DUTEIL

**Absents** : Loïc LAFON – Jean Luc MICHEL

**Secrétaire de séance** : Jean Charles DOBY

**ORDRE DU JOUR :**

*La séance est ouverte à 20 h 30.*

*Monsieur le Maire propose l'ajout d'une délibération demandée par le SDEG au sujet d'un point lumineux détérioré.*

*Accepté à l'unanimité.*

### **1 – PORTE DU PRESBYTÈRE**

Le Ministère de la Culture nous interroge sur le devenir de la porte du presbytère inscrite le 22 décembre 1941 aux monuments historiques.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a mené plusieurs enquêtes auprès des anciens sersois, et que le journal municipal a interrogé les citoyens.

Monsieur le Maire, lui-même, ayant habité face à la mairie, n'a aucun souvenir de cette porte.

Le Conseil Municipal, en fonction de ces éléments, demande donc d'engager la procédure de radiation.

Adopté à l'unanimité.

### **2 – VENTE /ECHANGE DE PARCELLES**

Un propriétaire de SERS nous propose d'échanger une parcelle lui appartenant contre une autre jouxtant sa propriété.

La parcelle appartenant à la commune a une superficie supérieure à celle échangée de 370 m<sup>2</sup>.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet échange moyennant la somme de 3 000 € à la charge du demandeur.

Tous les frais inhérents à cet échange seront à la charge du demandeur.

### **3 – SUBVENTION A UNE ASSOCIATION**

Monsieur le Maire propose de verser la subvention habituelle de 300 € à l'association des parents d'élèves, cette association ayant renouvelé ses instances.

Subvention attribuée à l'unanimité.

### **4 – PRIME DE FIN D'ANNÉE**

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil pour verser l'indemnité (IFSE) au personnel contractuel.

Accepté à l'unanimité.

## **5 – CONVENTIONS SALLE DES FÊTES, DOJO, PRÊT DE TABLES**

Madame DUTEIL, adjointe, propose que les conventions citées soient complétées par plus de précisions.

Ces conventions sont validées à l'unanimité.

## **6 – POINT SUR LE BÂTIMENT « URAMEL »**

Monsieur MAGNON fait état de différentes demandes entreprises pour l'exploitation de ce bâtiment rénové.

Plusieurs pistes sont en cours d'examen.

## **7 – ECLAIRAGE PUBLIC/SDEG**

Monsieur MAHERAULT rappelle qu'un point lumineux aux Fontenelles est détérioré.

La réparation sera effectuée par le SDEG.

Cependant, un reste à charge d'un montant maximum de 499.24 € devra être pris en compte par la commune.

Accepté à l'unanimité.

## **8 – QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur MAHERAULT, adjoint, fait le point sur la Z.A.E.N.R. (zone d'accélération des énergies renouvelables).

Une consultation publique est ouverte du 16 au 31 octobre.

Le Conseil Municipal, pour sa part, propose que toute la commune soit concernée par les toitures photovoltaïques.

Monsieur le Maire rappelle que le déploiement de la fibre par ORANGE est en cours. A ce sujet, une armoire sera installée Route de Charras, près de l'ex pharmacie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.